



commission des jeunes
du canton de vaud

Commission de jeunes
du Canton de Vaud
Direction générale de l'enfance
et de la jeunesse
Avenue de Longemalle 1
1020 Renens

Par Courriel

Direction générale de l'enfance
et de la jeunesse
A l'att- de Madame Manon Schick,
Directrice générale

Renens, le 30 juillet 2025

Prise de position de la Commission de jeunes du Canton de Vaud sur la consultation fédérale quant à l'avant-projet de prolongation du « congé-jeunesse ».

Madame la Directrice générale,

En application de l'art 9, al.1, lettre c de la Loi sur la promotion et le soutien aux activités de jeunesse (LSAJ), la Commission de jeunes du Canton de Vaud (ci-après : CdJ-Vaud) a le plaisir de vous faire parvenir sa prise de position concernant la consultation fédérale au sujet de la prolongation du « congé jeunesse ».

De manière générale, la CdJ-Vaud considère que le congé jeunesse joue un rôle essentiel dans la valorisation et la reconnaissance de l'engagement bénévole des jeunes. Il permet aux jeunes de s'investir dans leur communauté, d'acquérir des compétences précieuses comme, la collaboration ou le sens des responsabilités, tout en vivant des expériences enrichissantes et formatrices. Le bénévolat favorise l'ouverture aux autres, développe l'empathie et montre l'importance de s'engager. Sans cet engagement, de nombreuses activités ou projets ne pourraient tout simplement pas exister. C'est aussi une manière concrète pour les jeunes de découvrir la valeur du travail, de se responsabiliser et de contribuer activement à la société.

Ainsi, la Commission de jeunes considère que l'augmentation du congé jeunesse à deux semaines est bienvenue. Elle ouvre plus de possibilités aux jeunes de s'engager plus durablement dans des projets bénévoles. Deux semaines réparties sur l'année permettent une meilleure organisation et une plus grande flexibilité, rendant l'engagement plus accessible pour celles et ceux qui souhaitent s'investir davantage. Ce changement est aussi une manière de mieux reconnaître l'importance de ces activités, en montrant que l'engagement bénévole mérite du temps et de la place dans la vie des jeunes.

Enfin, selon la CdJ-V, il est important que ce congé soit accessible au-delà du cadre strict des associations traditionnelles. De nombreuses formes d'engagement existent aujourd'hui, notamment dans des projets informels ou des structures alternatives. Élargir les conditions d'accès permettrait de ne pas exclure des jeunes motivés simplement parce qu'ils s'engagent dans des formes différentes. Cela encouragerait aussi une diversité d'initiatives et renforcerait l'inclusion.

En vous remerciant par avance pour l'attention portée à notre prise de position, nous restons à votre disposition pour tout complément d'information. Nous vous prions de croire, Madame la Directrice générale, en l'expression de nos salutations distinguées.

Au nom de la Commission de jeunes du Canton de Vaud :



Rayan Meldan
Président de la Commission
de jeunes du Canton de Vaud



Clara Fitzner
Présidente du Groupe de travail

En copie à :

- Frédéric Cerchia, Délégué cantonal à l'enfance et à la jeunesse
- Carole Guignet, Adjointe, responsable du Pôle Participation